

RÈGLEMENT SPORTIF DE LA COMPÉTITION

FITNESS PARK HEROES 2026

En vigueur à la date du 9 septembre 2026

1. APPLICABILITÉ DU RÈGLEMENT

Le présent règlement (ci-après désigné le « **Règlement** ») de la saison 2026-2027 de la compétition Fitness Park Heroes (ci-après désignée la « **Compétition** » ou « **Fitness Park Heroes** ») composée de plusieurs éditions (ci-après désignées « **Événement** » ou « **Fitness Park Heroes [Ville]** ») et d'un événement de clôture (ci-après désigné « **Edition All Stars** ») est conclu entre toute personne participant à la Compétition (ci-après désigné le « **Participant** ») se déroulant en France métropolitaine (incluant la Corse) et dans les DROM-COM (ci-après désigné le « **Territoire** »), et Fitness Park Development, société par actions simplifiée dont le siège est situé 1, avenue Général de Gaulle, 92800 Puteaux, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 379 818 032 (ci-après désigné « **l'Organisateur** »).

Tout Participant est présumé avoir accepté le Règlement et s'être engagé à s'y conformer, sans réserve.

Le Règlement est applicable à compter de sa date d'entrée en vigueur, telle qu'indiquée ci-avant.

Toute personne engagée sur la Compétition se déroulant en dehors du Territoire devra se rapprocher de l'entité Fitness Park locale compétente pour obtenir la réglementation applicable aux épreuves concernées.

Le Règlement est accessible sur le site Internet de la Compétition fitnessparkheroes.fr (ci-après désigné le « **Site** »). L'Organisateur se réserve le droit de modifier ce Règlement à tout moment, étant précisé que toute nouvelle version du Règlement s'appliquera aux inscriptions des Participants enregistrées ultérieurement à la date d'édition de ladite version.

2. PRÉSENTATION DE LA COMPÉTITION

2.1 La Compétition

Chaque Événement se déroule en trois (3) temps :

(i) Ouverture des inscriptions en ligne sur le Site

- Le lundi 28 septembre pour l'Événement Fitness Park Heroes Paris ;
- Le lundi 26 octobre pour l'Événement Fitness Park Heroes Nice.

(ii) Événements

Les Événements auront lieu au sein des clubs du réseau « Fitness Park » situés sur le Territoire selon le planning suivant (pouvant être amené à évoluer):

- Fitness Park Heroes Paris, le 24 octobre 2026 au club Fitness Park Paris Clichy
- Fitness Park Heroes Nice, le 21 novembre 2026 au club Fitness Park Nice Jean Médecin
- 2 Événements dont les lieux et dates seront révélés ultérieurement par l'Organisateur.

(iii) **Fin de saison** : Édition All Stars, au cours du mois de juin 2027. La date précise de l'Édition All Stars sera révélée ultérieurement par l'Organisateur.

2.2 Capacités requises pour participer à la Compétition

L'Organisateur attire l'attention des Participants sur le fait que les épreuves de la Compétition sont exigeantes. Chaque Participant est donc invité à disposer d'une condition physique adéquate.

À ce titre, chaque Participant déclare, reconnaît et garantit, par son inscription à la Compétition et par l'acceptation expresse du Règlement au moyen de la case à cocher prévue à cet effet lors de l'inscription, l'exactitude et la sincérité de l'ensemble des déclarations et engagements figurant en **Annexe 1**, laquelle fait partie intégrante du Règlement.

Le Participant reconnaît notamment être en condition physique suffisante pour participer à la Compétition, ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale à la pratique des activités proposées, avoir pleinement conscience des risques inhérents à la pratique sportive et s'engager à respecter l'ensemble des règles et consignes de sécurité communiquées par l'Organisateur.

2.3 Le règlement sportif

Le règlement détaillant les règles sportives encadrant les épreuves de la Compétition (notamment en matière de standards de mouvements) est prévu à l'**Annexe 2** du Règlement.

2.4 L'esprit Fitness Park Heroes

Afin de respecter les valeurs de l'Organisateur et d'assurer le bon déroulement de la Compétition, et sous peine de sanctions pouvant être prononcées pendant ou après la Compétition, incluant notamment l'exclusion définitive, la disqualification, l'annulation des résultats ainsi que le retrait ou la restitution de toute dotation ou récompense attribué(e), les Participants devront strictement respecter les règles ci-dessous :

- (i) Respecter l'ensembles des règles établies et ne jamais commettre ou chercher à commettre délibérément une faute ;
- (ii) Respecter en toutes circonstances le personnel encadrant la Compétition ainsi que les infrastructures et le matériel mis à disposition par Fitness Park Development ;
- (iii) Respecter en toutes circonstances l'arbitre, le concurrent, le coéquipier et l'organisateur ;

- (iv) Accepter toutes les décisions du juge arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité ;
- (v) Refuser de gagner par des moyens illégaux et par tricherie ;
- (vi) S'interdire tout acte de violence physique ou verbale ;
- (vii) Reconnaître dignement la victoire de ses adversaires ;
- (viii) Vivre ses victoires avec modestie et respecter ses adversaires ; et
- (ix) Ne pas utiliser de produits dopants, stupéfiants ou autre substance interdite.

L'Organisateur se réserve le droit de prendre toute mesure utile afin de vérifier le respect du présent article et d'exiger de tout Participant tout justificatif ou information nécessaire à cet effet.

3. INSCRIPTION ET DEROULEMENT DE LA COMPÉTITION

3.1 Les conditions à remplir pour s'inscrire à la Compétition

Toute personne souhaitant s'engager sur la Compétition se déroulant sur le Territoire (le « **Candidat** ») devra respecter et remplir les conditions cumulatives suivantes :

- (i) Être adhérent d'un club du réseau « Fitness Park » situés sur le Territoire au moment de son inscription à la Compétition et demeurer adhérent jusqu'à la Finale ;
- (ii) Être majeur à la date de son inscription ;
- (iii) Prendre connaissance et accepter sans réserve le Règlement et ses Annexes (notamment le règlement sportif de la Compétition prévu à l'**Annexe 2** du Règlement) *via* la case à cocher dédiée sur le Site ; et
- (iv) Prendre connaissance et accepter sans réserve le document intitulé « **Annexe 1 - Déclaration sur l'honneur relative à l'aptitude physique et à la participation** ».

3.2 Les inscriptions sur le Site

3.2.1 Formulaire d'inscription et généralités

Pour participer à Fitness Park Heroes, le Candidat devra obligatoirement saisir les informations présentes sur le formulaire d'inscription sur le Site entre le 28 septembre 2026 à 12H00 et au plus tard 24 heures avant l'Événement auquel il s'est inscrit. Le Candidat devra renseigner les informations qui le concerne et ajouter celles au contact d'urgence qu'il aura désigné.

Le Candidat devra remplir l'ensemble des informations demandées et veiller à ce qu'elles soient correctes, complètes et à jour. Il s'engage en particulier à ne pas usurper l'identité d'une autre personne, falsifier ou dissimuler son identité, son âge ou créer une fausse identité quelconque. Le Candidat fait son affaire de tenir ces informations à jour auprès de l'Organisateur, en lui communiquant tout changement l'affectant.

Le Candidat est seul responsable des informations portées sur ce formulaire. Une fois le formulaire complété, le Candidat recevra un e-mail l'informant que son inscription a bien été enregistrée.

La participation du Candidat est strictement personnelle. Tout Candidat s'interdit donc de céder à un tiers l'un quelconque des droits ou obligations qu'il tient du Règlement.

Aucune inscription sur place ne sera prise en compte par l'Organisateur sauf si des créneaux de passages sont encore libres ou se sont libérés.

Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles. Avant de valider une inscription, l'Organisateur vérifiera que le Candidat remplit toutes les conditions requises telles que prévues à l'article 3.1 ci-dessus. A défaut, l'inscription ne sera pas prise en compte par l'Organisateur.

3.2.2 Non-présentation à la Compétition

L'inscription à la Compétition est gratuite et constitue un engagement ferme de la part du Participant à participer à l'Évènement auquel il s'est inscrit.

Le Participant peut annuler son inscription sans frais jusqu'à 48 heures avant le début de l'Évènement, selon les modalités d'annulation indiquées lors de son inscription.

En cas de non-présentation du Participant à l'Évènement auquel il s'est inscrit, ou d'annulation communiquée moins de 48 heures avant le début de celui-ci, une somme de 30 euros sera due par le Participant, sauf dans les cas prévus au sein du présent article permettant de justifier son absence.

Le Participant est informé que cette somme de 30 euros sera prélevée directement sur son compte bancaire au moyen du mandat de prélèvement SEPA qu'il a préalablement donné à l'Organisateur dans le cadre du prélèvement de son abonnement.

En s'inscrivant sur le Site, le Participant autorise ainsi l'Organisateur, dans les conditions prévues par Règlement, à utiliser le mandat de prélèvement SEPA existant afin de procéder au recouvrement de la somme de 30 euros due en cas de non-présentation ou d'annulation hors délai.

Pour le format duo, la somme de 30 euros (par équipe) sera prélevée directement sur le compte bancaire du Participant ayant effectué l'inscription sur le Site.

Aucun nouveau mandat de prélèvement SEPA ne sera demandé au Participant au titre de son inscription à la Compétition.

À l'inverse, aucun prélèvement ne sera effectué si le Participant annule son inscription dans les délais impartis ou si, en cas d'annulation tardive (moins de 48 h avant l'événement), le Participant justifie son absence en fournissant un certificat médical dans un délai de 24 heures avant l'Évènement. Dans cette hypothèse, le certificat médical fourni par le Participant devra être daté et établi par un professionnel de santé attestant de son impossibilité de participer à l'Évènement.

En ce qui concerne le format duo, le Participant ayant inscrit son partenaire à la Compétition aura la possibilité de modifier l'identité de la personne qui l'accompagne jusqu'à 48 heures avant l'Évènement.

Le Participant sera informé préalablement du montant et de la date du prélèvement, conformément aux règles applicables aux prélèvements SEPA.

Pour toute information relative au traitement de ses données personnelles ou à l'exercice de ses droits, le Participant peut consulter la politique de confidentialité de l'Organisateur ou contacter celui-ci selon les modalités qui y sont indiquées.

Pour toute demande relative à une absence (notamment communication de certificat médical ou changement de partenaire pour le format duo), le Participant est invité à écrire à l'adresse : contact.heroes@fitnesspark.fr.

3.3 Les Événements

Les Événements de la Compétition se dérouleront sur quatre (4) dates différentes sur la période allant du 24 octobre 2026 jusqu'au mois de juin 2027 (la date précise de la fin de la Compétition n'étant pas connue au moment de la publication du Règlement). Les Participants sont autorisés à s'inscrire et à participer à plusieurs Évènements de la Compétition.

Ces Événements détermineront un classement des Participants de chaque catégorie (hommes, femmes et double mixte).

Les Participants devront se présenter munis de leurs affaires de sport personnelles (tenue, serviette, chaussures d'intérieur, cadenas, etc).

Les frais de transports des Participants seront à leur charge.

Les Participants sont informés que les équipements suivants ne sont pas autorisés dans le cadre de leur participation à la Compétition : bandes de tirage, manique, écouteurs, magnésie en poudre.

Pour concourir lors des Événements de la Compétition, les Participants participeront à quatre (4) épreuves détaillées au sein du règlement sportif de la Compétition prévu à l'**Annexe 2** du Règlement.

3.4 Le classement des Événements

La Compétition est organisée selon un système de points attribués à chaque Participant en fonction de son classement à l'Événement. Chaque Événement donnera lieu à un classement dédié.

Exemple : Le Participant arrivant 1^{er} sur une épreuve aura 1 point, le 23^{ème} en aura 23, etc.

Les points obtenus sur les quatre (4) épreuves (vitesse, force, résistance et intensité) sont cumulés, permettant d'obtenir le classement général. Les épreuves de la catégorie hommes, de la catégorie femmes et de la catégorie Double Mixte feront l'objet de trois (3) compétitions distinctes, chacune étant suivie de trois (3) classements distincts.

Les Participants seront classés de façon croissante en fonction des scores obtenus, le plus petit score étant le meilleur.

En cas d'égalité sur le nombre de points « total » entre plusieurs Participants, les trois (3) meilleures performances de chacun seront retenues afin de les départager.

Si l'égalité persiste, les deux (2) meilleures et enfin la meilleure performance serviront à départager les Participants. Si toutefois l'égalité persiste encore, la plus longue distance en course à pied sera retenue pour les départager.

Pour plus d'informations, le Participant est invité à consulter l'**Annexe 3** du Règlement et sur le site Internet : fitnessparkheroes.fr/classement/.

4. L'Édition All Stars

4.1 Date et lieu

L'Édition All Stars de Fitness Park Heroes se déroulera au cours du mois de juin 2027 (la date précise n'étant déterminée à la date de publication du Règlement) sous la canopée Châtelets-Les-Halles située 101 rue Berger, 75002 Paris.

4.2 Critère de sélection et classement des Participants

L'Édition All Stars est exclusivement réservée aux Participants ayant atteint le podium (1^{re}, 2^e ou 3^e place) dans leur catégorie lors d'un Événement. Un Participant peut se qualifier dans deux catégories maximum : Femme et Double Mixte, ou Homme et Double Mixte.

Si un Participant figure sur le podium de plusieurs Événements dans une même catégorie, seule sa meilleure participation est retenue pour la qualification. Le choix s'effectue selon les critères prioritaires suivants :

1. Le rang sur le podium ;

2. Le total des résultats sur les quatre (4) épreuves, dans le cas où le Participant a obtenu le même rang lors de deux Événements différents.

Exemple : *Un Participant termine 3^e à Paris avec un score élevé, puis 1^{er} à Nice avec un score inférieur. C'est sa participation à Nice (1^{re} place) qui est retenue.*

Ainsi, lorsqu'un Participant est qualifié via un Événement, sa performance n'est pas conservée pour le classement définitif des autres Événements. Le classement des Événements impactés est automatiquement réajusté : les Participants suivants remontent dans l'ordre afin de reconstituer le podium.

En conséquence, chaque Participant reconnaît et accepte que le rang au classement de l'Événement de chaque catégorie ne garantit pas une qualification automatique pour l'Édition All Stars.

Les classements définitifs des Événements intégrant la mention des Participants qualifiés pour l'Édition All Stars seront mis en ligne au plus tard dans les quinze (15) jours suivant la tenue du dernier Événement. Chaque Participant qui aura été qualifié pour l'Édition All Stars recevra un courriel lui demandant de confirmer sa participation. Si un Participant qualifié est dans l'impossibilité de participer à l'Édition All Stars ou en l'absence de réponse du Participant, sa place sera alors réattribuée au meilleur Participant non qualifié initialement pour l'Édition All Stars dans sa catégorie selon le classement des épreuves des Événements.

Tous les Participants seront ensuite contactés par l'Organisateur afin de convenir des modalités de déplacement à Paris pour l'Édition All Stars.

4.3 Le transport et l'hébergement

L'Organisateur s'engage à couvrir les frais de transports (aller-retour) des Participant qualifié dans la limite de deux cents euros toutes taxes comprises (200 € TTC) par Participant qualifié en provenance de France métropolitaine (incluant la Corse). Les Participants qualifiés en provenance des DROM-COM, de l'Espagne et du Maroc sont invités à se rapprocher de l'entité locale lors de l'annonce officielle de leur qualification, étant précisé que leurs frais de transport ne seront pas pris en charge par l'Organisateur.

Les frais d'hébergement de la nuit précédant l'Édition All Stars seront pris en charge par l'Organisateur à hauteur de deux cents euros toutes taxes comprises (200 € TTC) pour chaque Participant qualifié en provenance de France métropolitaine (incluant la Corse) résidant hors d'Ile-de-France (les frais d'hébergement des Finalistes résidant en Ile-de-France ne seront pas pris en charge par l'Organisateur, de même que les frais de transport et d'hébergement des éventuels accompagnants de l'ensemble des Participants qualifiés). Les Participants qualifiés en provenance des DROM-COM, de l'Espagne et du Maroc sont invités à se rapprocher de l'entité locale lors de l'annonce officielle de leur qualification, étant précisé que leurs frais d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'Organisateur.

4.4 Les épreuves et les critères de sélection pour la remise des Dotations

La liste des épreuves et les critères de sélection pour la remise des dotations seront transmis par courriel aux Participants en amont de leur participation à l'Édition All Stars. Les épreuves de l'Édition All Stars s'inspireront des épreuves des Événements.

4.5 Les Dotations

Les Participants figurant sur le podium de chacune des Catégories de l'édition All Stars de la Compétition, soit les Participants classés aux trois (3) premières places, se verront remettre la dotation suivante :

- un (1) abonnement Ultimate Fitness Park Development valable pour une durée de cinq (5) ans ;

Tous les Participants à l'édition All Stars (hors classés aux trois (3) premières places) se verront remettre la dotation suivante :

- un (1) abonnement Ultimate Fitness Park Development valable pour une durée d'un (1) an ;

4.6 Conditions relatives aux Dotations

Les dotations attribuées au podium de l'Édition All Stars sont ci-après désignées ensemble les « Dotations ». Les Dotations seront remises aux Participants dans le mois suivant l'Édition All Stars.

En cas de non-respect des dispositions du Règlement, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer tout ou partie des Dotations au(x) Participant(s) concerné(s).

Les Dotations sont nominatives, ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni être échangées, remboursées ou converties en leur contre-valeur en numéraire, pour quelque cause que ce soit. En conséquence, aucune réclamation relative à l'attribution, à la nature ou à la valeur des Dotations ne sera prise en compte.

5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Organisateur est seul propriétaire et titulaire des droits se rapportant à la Compétition et, notamment, des droits (i) de reproduction et d'utilisation, (ii) de représentation et de publication, (iii) d'adaptation et de modification et (iv) d'exploitation et de commercialisation de quelque façon et sous quelque forme que ce soit.

Le Participant reconnaît que l'Organisateur est par ailleurs seul titulaire des droits d'exploitation de la Compétition et notamment du droit d'exploiter toute forme d'activité économique relative à la Compétition. L'Organisateur est notamment seul propriétaire et titulaire de tous les droits relatifs à la saisie d'images fixes et de séquences filmées de la Compétition pour une utilisation par les médias, au dépôt des enregistrements audiovisuels de la Compétition, et à la diffusion, transmission, retransmission, reproduction, présentation, distribution, mise à disposition ou toute autre communication au public, par quelque moyen que ce soit, existant ou à venir, des œuvres ou signaux contenant des enregistrements audiovisuels de la Compétition.

Dans ce cadre, le Participant reconnaît et accepte qu'aucun droit de propriété intellectuelle ou droit d'exploitation quelconque de la Compétition ne lui est cédé dans le cadre du Règlement. En conséquence, le Participant s'engage à se conformer et à respecter le monopole d'exploitation de l'Organisateur reposant sur la Compétition et les éléments quelconque s'y rapportant.

6. DONNÉES PERSONNELLES

Le Participant est invité à consulter la politique de confidentialité de l'Organisateur est, accessible [ici](#), pour comprendre comment l'Organisateur traite les données à caractère personnel que le Participant soumet dans le cadre de sa participation à la Compétition.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition concernant ses données personnelles. Ces droits peuvent être exercés via le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://dpofitnesspark.zendesk.com/hc/fr/requests/new>.

7. UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES ET VIDÉOS DE LA COMPÉTITION

7.1 Droit à l'image du Participant

En s'inscrivant et en participant à la Compétition, le Participant autorise expressément l'Organisateur à capter, fixer, reproduire, représenter et diffuser son image et/ou sa voix à des fins de communication et de promotion de la Compétition.

Le territoire, la durée et les supports d'utilisation de l'image du Participant par l'Organisateur sont précisés en **Annexe 4** du Règlement.

Le Participant peut adresser toute demande relative à l'utilisation de son image, notamment afin d'exercer les droits dont il dispose ou, le cas échéant, de retirer son autorisation dans les conditions prévues par celle-ci, en écrivant à l'Organisateur via le formulaire visé à l'article 6.

7.2 Utilisation d'un outil d'intelligence artificielle pour la recherche de photographies

Les photographies des Participants prises lors de la Compétition seront mises à leur disposition via lien privé et sécurisé partagé à l'ensemble des Participants.

Afin de permettre à chaque Participant de retrouver plus facilement les photographies sur lesquelles il apparaît et qui ont été prises pendant la Compétition, l'Organisateur met à disposition un outil de reconnaissance faciale permettant de comparer une photographie fournie volontairement par le Participant avec la banque de photographies de la Compétition.

Ce traitement de données biométriques repose sur le consentement explicite et préalable du Participant, recueilli via l'autorisation de droit à l'image. L'outil réalise une comparaison biométrique de type vérification, à savoir la confirmation qu'une photographie correspond bien au Participant qui la soumet. Le Participant est informé qu'il interagit avec un système d'intelligence artificielle et que la photographie qu'il transmet à cette fin ne sera utilisée que pour cette recherche, sans conservation au-delà de la durée strictement nécessaire à l'opération, ni réutilisation à d'autres fins, notamment commerciales.

Cet outil reposant sur une technologie de reconnaissance faciale automatisée, un risque d'erreur ne peut être totalement exclu, notamment en cas de faux positif ou de faux négatif selon la qualité ou l'angle des photographies comparées ; les résultats proposés au Participant ont donc une valeur indicative et ne garantissent pas l'exhaustivité ni l'exactitude absolue de la sélection.

8. RESPONSABILITÉ DE FITNESS PARK DEVELOPMENT

8.1 Fonctionnement du Site

Pour les besoins de la présente clause, le terme « **Service** » désigne le service d'inscription à la Compétition proposée par l'Organisateur sur le Site.

Sauf dysfonctionnement du Site qui lui serait imputable, l'Organisateur ne pourra être tenue responsable des anomalies pouvant survenir en cours de l'inscription, imputables soit au fait du Candidat, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation, soit à un cas de force majeure (par exemple, anomalies causées par tout matériel, logiciel ou moyen de connexion utilisé ou d'un prestataire tiers).

L'Organisateur fera ses meilleurs efforts pour maintenir le Service dans un état opérationnel. Toutefois, il s'agit d'une obligation de moyens et Fitness Park Development n'offre aucune garantie que le fonctionnement ininterrompu et/ou la continuité du Service pourront être assurés, notamment et sans que ces cas ne soient limitatifs, en cas de force majeure.

L'utilisation du Service implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations. L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du Service pour un navigateur donné.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription du Candidat ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez le Candidat, une défaillance momentanée des serveurs de l'Organisateur pour une raison quelconque, etc.) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Candidat possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

8.2 Force majeure

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'un manquement à l'une quelconque de ses obligations qui résulterait d'un événement de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du code civil. En particulier, l'Organisateur sera réputé n'avoir commis aucun manquement en cas d'événement de force majeure l'empêchant d'organiser tout ou partie de la Compétition (Événements et/ou Édition All Stars).

En cas de force majeure, Fitness Park se réserve le droit de modifier, reporter, interrompre ou annuler la Compétition et de modifier ou d'annuler les Dotations (notamment en substituant aux Dotations présentées des dotations de nature et de valeur équivalentes). La responsabilité de Fitness Park Development ne pourra être recherchée de ce fait.

8.3 Limitation de responsabilité

Dans le cas où la responsabilité de l'Organisateur serait engagée à la suite d'un manquement à l'une de ses obligations au titre du Règlement, la réparation ne s'appliquera qu'aux seuls dommages prévisibles, directs, personnels et certains, à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que notamment les préjudices financiers, les préjudices commerciaux, les pertes d'exploitation et de chiffre d'affaires, les pertes de données.

Il est rappelé qu'il appartient au Participant de s'assurer, le cas échéant après avoir consulté un professionnel de santé, que son état de santé lui permet de réaliser la Compétition.

9. DROIT APPLICABLE

Le Règlement est régi par le droit français.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives à la Compétition doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

FITNESS PARK
Service communication
TOUR HYFIVE -
1, avenue Général de Gaulle, 92800 Puteaux

Le Participant est invité à formuler sa réclamation dans un délai d'une (1) semaine après les Finales.

En cas de contestation non résolue à l'amiable, le Participant peut saisir le médiateur dont relève l'Organisateur (*AVENIR CONSO*) :

- (i) soit par courrier : 197 Boulevard Saint Germain, 75007 Paris en précisant obligatoirement son numéro de téléphone et/ou son adresse mail ; ou
- (ii) soit en remplissant le formulaire de demande de médiation saisi en ligne en utilisant le lien suivant : <https://www.avenir-conso.com/>.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre par tous moyens toute tentative de détournement du Règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées conformément à l'article 3.2 ci-dessus.

ANNEXE 1 – DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE CHAQUE PARTICIPANT RELATIVE À L'APTITUDE PHYSIQUE ET À LA PARTICIPATION

En considération de mon inscription et de ma participation à l'édition 2026 de la compétition dénommée « FITNESS PARK HEROES » (la « **Compétition** ») organisée par Fitness Park Development (« **Fitness Park Development** ») :

- Je suis conscient des dangers potentiels encourus du fait de ma participation à la Compétition.
- Je m'engage à respecter tous les règlements et consignes de sécurité communiquées par Fitness Park Development.
- Je certifie que je suis assuré(e) au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrais causer au cours de ma participation à la Compétition.
- Je certifie que je suis en bonne condition physique et que je ne fais l'objet d'aucune contre-indication médicale de nature à m'empêcher de pratiquer l'activité choisie ni aucune des activités proposées durant la session d'entraînement. En particulier, je ne souffre d'aucune blessure, maladie ou handicap, problème cardiaque ou respiratoire.
- Je garantis être physiquement et mentalement apte à participer à la Compétition et accepte être le seul responsable de toute contre-indication non déclarée dans le cadre de ma participation à la Compétition. Je reconnais par ailleurs que ma participation à la Compétition comporte des risques et nécessite une bonne condition physique. Tout au long de la Compétition, je m'engage à faire preuve d'une prudence particulière à l'égard des autres Participants et de toutes personnes présente sur les lieux de la Compétition.
- Je certifie avoir informé la personne à contacter en cas d'urgence que j'ai transmis à Fitness Park Development ses nom, prénom et numéro de téléphone à cette fin et ai obtenu son accord après lui avoir fourni le lien vers la politique de confidentialité de Fitness Park Development.
- J'atteste sur l'honneur avoir lu attentivement le présent document dénommé « Déclarations de chaque Participant », je le comprends entièrement et je l'accepte librement et volontairement en cochant la case dédiée.

ANNEXE 2 - RÈGLEMENT SPORTIF DES ÉVÉNEMENTS

I. VITESSE

L'épreuve de vitesse est composée de deux ateliers successifs réalisés sur ergomètres: un tapis de course et un Assault Bike.

Objectif : *réaliser la plus grande distance cumulée possible en effectuant dans l'ordre suivant :*

- **Trois (3) minutes de course sur tapis de course**
- **Trois (3) minutes sur un Assault Bike**

Une pause de deux (2) minutes est prévue entre les ateliers afin de permettre le changement d'équipement et l'installation du Participant sur le second ergomètre.

FORMAT DUO :

Au début de l'épreuve, chaque membre du duo choisit l'atelier sur lequel il souhaite performer (Tapis de course ou Assault Bike). Le Participant ayant débuté l'épreuve sur un atelier est tenu de réaliser l'intégralité de celui-ci et ne peut en changer en cours d'épreuve. Par conséquent, le second Participant réalise l'intégralité de l'autre atelier.

STANDARDS:

- **ASSAULT BIKE :**
 - Le réglage de l'Assault Bike est à faire avant le début de l'épreuve et selon les convenances du participant
 - L'épreuve Assault Bike doit être réalisée entièrement assis durant toute la durée de l'épreuve (3 minutes).
 - Si le participant continue l'épreuve au signal du juge, une pénalité de 500 mètres lui sera appliquée.
- **TAPIS DE COURSE**
 - Si le participant continue l'épreuve du tapis de course au signal du juge, une pénalité de 250 mètres lui sera appliquée)

II. FORCE

L'épreuve de force se compose de **deux ateliers successifs dans l'ordre suivant** : le développé couché et le squat.

Objectif : *sur chacun des deux ateliers, le Participant dispose de **cinq (5) minutes** pour réaliser **deux (2) répétitions valides avec la charge la plus lourde possible**.*

Le Participant est libre de choisir la charge qu'il souhaite et peut la faire évoluer au cours des cinq (5) minutes imparties. Il peut effectuer autant de tentatives qu'il le souhaite dans la limite du temps imparti.

À l'issue de chaque atelier, seules les **répétitions valides réalisées avec la ou les charge(s) la ou les plus élevées** sont retenues pour le classement de l'épreuve selon les critères de validation définis par l'Organisateur.

FORMAT DUO :

Les Participants participent en même temps à l'épreuve, sur le même poste de travail et doivent chacun faire une (1) répétition maximum sur chaque atelier. Chacun peut effectuer autant de tentatives qu'il le souhaite dans la limite du temps imparti.

À l'issue de chaque atelier, seule une (1) **répétition valide réalisée avec la charge la plus élevée est retenue par personne** pour le classement de l'épreuve

STANDARDS :

- **BACK SQUAT :**

Équipement autorisé : genouillères / ceinture de force

- **Position de départ :**

- Barre positionnée sur les épaules en back rack
- Athlète est debout, hanches et genoux verrouillés
- Les pieds sont ancrés au sol

- **Exécution :**

- Descendre en squat avec fléchissement des genoux et contrôle de la charge
- Atteindre une profondeur telle que le pli de la hanche passe clairement sous la ligne des genoux
- Remonter jusqu'à trouver une position debout complète

- **Répétition valide**

- Atteinte de la bonne profondeur (ligne des fessiers qui passe la ligne des genoux)
- Talons en contact avec le sol
- Barre reste en position sur toute la répétition
- Poids sur la barre sécurisés avec les clips de sécurité

- **Répétition non valide**

- Squat trop haut (cassage de la parallèle non respecté)
- Poids non sécurisés sur la barre (oubli des clips de sécurité)
- Barre posée avant validation de la rép par le juge

- **DÉVELOPPÉ COUCHÉ :**

Équipement autorisé : poignet de force / ceinture de force

- **Position de départ :**
 - Athlète allongé sur un banc
 - Épaules et fessiers en contact avec le banc
 - Pieds ancrés au sol
 - Barre tenue à deux mains, bras tendus
- **Exécution :**
 - Descendre la barre à la poitrine de manière contrôlée
 - La barre doit toucher la poitrine et effectuer un arrêt visible
 - Repousser la barre jusqu'à extension complète des bras
- **Répétition valide**
 - Contact clair de la barre à la poitrine
 - Fessiers et épaules restent en contact avec le banc
 - Pieds restent au sol
 - Extension complète des deux coudes en position haute
 - Barre stabilisée au dessus du torse en fn de répétition
- **Répétition non valide**
 - Barre ne touche pas la poitrine
 - Fessiers décollés du banc
 - Pieds qui décollent du sol
 - Coudes fléchis en position haute
 - Assistance du spotter avant le verrouillage complet

III. RÉSISTANCE

Cette épreuve se compose de deux ateliers successifs :

- **Atelier 1 :**
 - Tractions strictes pour les hommes ;
 - Hanging Knee Raises/montées de genoux suspendues pour les femmes.
- **Atelier 2 :**
 - Wall Ball pour l'ensemble des Participants.

Objectif : *réaliser le plus grand nombre de répétitions valides sur chacun des deux ateliers dans le temps imparti.*

FORMAT INDIVIDUEL :

Le Participant dispose de deux (2) minutes pour effectuer le maximum de répétitions valides sur le premier atelier, puis bénéficie d'une pause de deux (2) minutes afin d'effectuer le changement d'atelier. Il dispose ensuite de deux (2) minutes pour réaliser le maximum de répétitions valides aux Wall Balls.

Le classement de l'épreuve est établi sur le nombre total de répétitions valides réalisées par le Participant sur les deux ateliers, selon les critères de validation définis par l'Organisateur.

FORMAT DUO :

La Participante dispose d'une (1) minute pour effectuer le maximum de répétitions valides sur le premier atelier (montées de genoux suspendues), puis le Participant dispose d'une (1) minute pour effectuer le maximum de répétition valides sur le deuxième atelier (tractions strictes), et enfin ils disposent de trois minutes trente secondes (3mn30) pour réaliser le maximum de répétitions valides aux Wall Balls. Ils sont libres d'alterner les rôles lors des Wall Ball selon les règles définies par l'organisateur

Entre chacun des ateliers, il y aura quinze (15) secondes pour effectuer le changement de Participant.

STANDARDS :

- **TRACTIONS STRICTES :**

Équipements autorisés : Magnésie liquide

- **Position de départ :**

- Athlète est suspendu à la barre
- Les bras sont complètement tendus
- Les pieds ne touchent pas le sol

- **Exécution :**

- Depuis la suspension complète, se hisser de façon à ce que le menton passe clairement au dessus de la barre
- Redescendre jusqu'à trouver une extension complète des bras

- **Répétition valide :**

- Extension complète des coudes en position basse
- Menton clairement au dessus de la barre en position haute
- Aucun contact des pieds avec le sol

- **Répétition non valide :**

- Menton au niveau de la barre mais pas au dessus
- L'effet de balancier n'est pas autorisé
- Coudes non verrouillés en position basse
- Pieds touchant le sol ou un support

- **HANGING KNEE RAISES :**

Équipements autorisés : Magnésie liquide

- **Position de départ :**

- Athlète est suspendue à la barre
- Les bras sont complètement tendus
- Les pieds ne touchent pas le sol

- **Exécution :**
 - Depuis la suspension complète, monter les deux genoux au dessus de la ligne des hanches
 - Redescendre jusqu'à trouver une extension à chaque répétition.
- **Répétition valide :**
 - Extension complète des coudes en position basse
 - Les deux genoux montent simultanément au dessus de la ligne des hanches
 - Retour à la position de suspension complète avant chaque rép.
- **Répétition non valide :**
 - Coudes non verrouillés en position basse
 - L'effet de balancier n'est pas autorisé
 - Genoux qui restent sous la ligne des hanches
 - Un seul genou qui monte
- **WALL BALLS :**

Femme : Balle de 6 kg
Homme: Balle de 9 kg

 - **Position de départ :**
 - Balle tenue à deux mains devant la poitrine
 - Pieds écartés largeur d'épaules
 - Le mouvement commence toujours par un squat complet
 - **Exécution**
 - Descendre en squat en cassant la parallèle (ligne des fessiers qui passe la ligne des genoux)
 - Remontée explosive pour envoyer la balle sur la cible : basse pour les femmes (2.7m) / haute (à 3m) pour les hommes
 - **Format DUO** : la balle doit toucher le sol pour effectuer le switch de partenaire
 - **Répétition valide :**
 - Squat avec parallèle cassée (ligne des fessiers qui passe bien la ligne des genoux)
 - Ballon qui atteint la cible définie
 - **Répétition non valide :**
 - Amplitude du squat pas assez importante (pas de parallèle cassée)
 - Ballon qui n'atteint pas la cible

IV. INTENSITÉ

Objectif : Réaliser le maximum de répétitions valides et de rotations en quatre (4) minutes sur un circuit prédéfini. Le Participant doit obligatoirement valider les répétitions de chaque atelier avant de passer au suivant :

- (i) dix (10) burpees facing over the line ;
- (ii) dix (10) sit ups ;
- (iii) dix (10) box jumps over ; et
- (iv) dix (10) double arm press dumbbell.

STANDARDS :

- **BURPEES FACING OVER THE LINE :**

- **Exécution**

- Départ avec le corps orienté face à la ligne
 - Descendre au sol jusqu'à atteindre un contact avec poitrine et cuisses au sol
 - Se relever du burpee - extension complète des hanches non obligatoire car burpees over
 - Franchir la ligne avec un saut À DEUX PIEDS SIMULTANÉS
 - Atterrir des deux pieds de l'autre côté de la ligne
 - Se replacer face à la ligne pour recommencer le mouvement

- **Répétition valide :**

- Le corps du Participant fait face à la ligne sur le départ du mouvement
 - La poitrine touche le sol sur les burpees
 - Franchissement complet de la ligne avec décollement des 2 pieds en simultané sur le saut

- **Répétition non valide :**

- Positionnement pas face à la ligne (en diagonal ou parallèle)
 - Poitrine ou cuisses ne touchent pas le sol sur le burpee
 - Un seul pied franchit la ligne
 - Un pied reste en contact avec le sol sur le saut (franchissement marché)

- **SIT UPS :**

- **Position de départ :**

- Le Participant est allongé sur le dos
 - Les plantes de pied sont en contact l'une avec l'autre
 - Les genoux sont fléchis et les mains sont derrière la tête

- **Exécution :**
 - Descendre le buste vers le sol jusqu'à ce que les mains touchent l'arrière de la tête
 - Remonter en position assise
 - Toucher le sol situé à l'avant des pieds ou les pieds avec les mains
- **Répétition valide**
 - Les mains touchent le sol en position basse (buste au sol)
 - Les mains touchent le sol en avant des pieds en position haute (position assise)
 - Le mouvement est réalisé en amplitude complète
- **Répétition non valide**
 - Les mains ne touchent pas le sol en position basse (buste au sol)
 - Les mains ne touchent pas le sol à l'avant des pieds sur la position haute du mouvement (position assise)
 - Le mouvement est réalisé avec une amplitude partielle
- **BOX JUMPS OVER :**
 - Solo Femme : boxe 20"*
 - Solo Homme : boxe 24"*
 - Duo Mixte : boxe 20"*
- **Position de départ :**
 - Le Participant fait face à la box pour commencer
 - Les deux pieds sont au sol avant le saut
- **Exécution :**
 - Prendre une impulsion pour sauter sur la box
 - Sauter les 2 pieds sur la box et la franchir - extension complète de hanche en position haute non obligatoire
 - Deux pieds au sol de l'autre côté de la box avant de repartir
- **Répétition valide :**
 - Les deux pieds sont au sol avant de repartir sur le mouvement
 - Les deux pieds touchent le dessus de la box (pas de saut par dessus) avant la redescende
- **Répétition non valide :**
 - Le Participant contourne ou saute par dessus la box
 - Un seul pied touche la box en position haute

- **DOUBLE ARM PRESS DUMBBELL.**

Femme : 2 x 8 kg

Homme : 2 x 12 kg

- **Position de départ :**

- Une haltère dans chaque main en position front rack (niveau clavicule / épaules)
- Les deux pieds sont ancrés dans le sol

- **Exécution**

- Fléchir légèrement les jambes (impulsion) pour envoyer les deux haltères des épaules au plafond avec verrouillage des coudes en position haute (bras tendus) et jambes complètement tendues à réception (pas de flexion de genoux)

- **Répétition valide :**

- Le mouvement commence avec les deux haltères aux épaules
- Les deux haltères montent simultanément (pas un bras après l'autre)
- Extension complète des deux coudes en position haute

- **Répétition non valide :**

- Coudes non verrouillées (fléchies à la réception)
- Un bras qui monte après l'autre

FORMAT DUO :

Pour l'épreuve de résistance en **format duo**, les Participants sont autorisés à se relayer autant de fois qu'ils le souhaitent selon les règles définies par l'organisateur. Toutefois, un relais ne peut être effectué qu'à l'issue de la réalisation complète d'un circuit.

ANNEXE 3 – CRITÈRES DE CLASSEMENT GÉNÉRAL DES ÉPREUVES

Les performances des Participants sur les quatre (4) épreuves décrites au sein de l'Annexe 2 ci-dessus seront évaluées selon un système de points. Le total des points obtenus permettra d'établir un classement distinct pour les hommes et les femmes.

*Exemple de comptage des points : classement du candidat sur les 4 épreuves :
1er/4ème/121ème/10ème*

Total des points : $1 + 4 + 121 + 10 = 135$

Pour rappel : le Participant ayant le moins de points au total sera le mieux classé.

Les gagnants de l'Editions All Stars seront sélectionnés selon les conditions prévues à l'article 4.2. du Règlement.

En cas d'égalité dans le score total entre plusieurs Participants, les trois (3) meilleures performances de chacun seront prises en compte pour les départager. Si l'égalité persiste, les deux (2) meilleures performances seront considérées.

Enfin, si l'égalité demeure, la plus grande distance parcourue lors de l'épreuve de vitesse départagera les Participants.

ANNEXE 4 – AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE FITNESS PARK HEROES 2026

En s'inscrivant et en participant à la compétition Fitness Park Heroes 2026, le Participant autorise FITNESS PARK DEVELOPMENT, Société par actions simplifiée dont le siège social se situe Tour PB5, 1 avenue du Général de Gaulle – 92800 PUTEAUX, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 379 818 032 au capital de 56 842 585,22€, agissant tant pour elle-même que pour le compte de ses filiales ou toute société de son groupe et de l'ensemble des clubs exerçant leur activité sous l'enseigne FITNESS PARK en France (ci-après ensemble et individuellement désignées « *FITNESS PARK* »)

A capter, filmer, enregistrer, diffuser et exploiter l'ensemble des attributs de sa personnalité et notamment son prénom, son, pseudonyme, son image (fixes ou animées), apparence physique, voix et/ou, plus généralement, toute caractéristique permettant son identification, au moyen de photographies et/ou d'enregistrements audiovisuels réalisés par FITNESS PARK, ou par un prestataire désigné par elle (ci-après désignés les « *Éléments* ») lors des événements en lien avec la Compétition FITNESS PARK HEROES 2026.

La présente autorisation d'utilisation, de reproduction, d'adaptation, de diffusion et/ou de représentation des Éléments est consentie à titre gracieux et est valable pour la promotion et la communication (interne et/ou externe à FITNESS PARK) de la Compétition dans les conditions décrites ci-dessous :

1. **En France ;**
2. **Pour une durée de 5 ans à compter du lancement de la Compétition (soit à compter du 24 octobre 2026) ;**
3. **Sur les supports listés ci-dessous :**
 - la presse écrite ;
 - Média TV ;
 - l'affichage extérieur (affiche 4x3, colonnes Morris, abribus et autres affichages urbains, panneaux lumineux, etc...) ;
 - Internet (tous sites édités par FITNESS PARK notamment les sites www.fitnessparkheroes.fr et www.fitness-park.fr, les réseaux sociaux, applications digitales ainsi qu'un lien privé permettant le partage des Éléments aux participants ayant donné leur autorisation). Compte tenu de la nature du réseau Internet, accessible dans le monde entier, aucune limitation territoriale ne concerne ce mode de diffusion des Éléments ;
 - les supports « print » (plaquettes de présentation, dépliants, flyers etc...) ;
 - les supports « clubs » (PLV, ILV, écrans digitaux, vidéos etc...) ;
 - Newsletter, CRM ;
 - les relations publiques (événements en clubs, événements grand public, relations presse, participation à des salons professionnels).

FITNESS PARK aura la faculté d'adjoindre aux Éléments tout texte, toute photo, toute légende, toute illustration, jugés utiles à la communication sur la Compétition dès lors qu'il n'en résulte aucune dénaturation de l'image du Participant ou d'atteinte à sa dignité.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition concernant ses

données personnelles. Ces droits peuvent être exercés via le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://dpofitnesspark.zendesk.com/hc/fr/requests/new>.